

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°37 de l'association Villeneuvois à vélo

réuni le 19 mai 2026 chez Francis.

La séance est ouverte à 19 h 05.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e	
Gaston BOSC	X			Jusqu'à 20 h 30.
Francis CAZEILS	X			
Adrien CHAUD	X			
Adèle DESTANNE de BERNIS	X			En visioconférence.
Éric ÉTIENNE	X			
Émilie FALCONNIER				
Claude GUÉRIN				En visioconférence.
Faustine LAMARD				
Alexis LEFEBVRE	X			
Thierry MANET	X			En visioconférence.
Annick MARQUET	X			
Chelo RODRIGUEZ	X			
Françoise RISS-CAZEILS	X			
Ghislaine VELTEN				

L'ordre du jour est le suivant :

I – Approbation du PV du précédent CA et de l'AG

II – Calendrier des CA en 2026

III – Élection du bureau

IV – Élaboration de commissions de travail

V – Délégations de signature

Délégation de signature aux vice-présidents

V – Point sur le local

Dernières nouvelles des conditions de location par la CAGV

Actualités des travaux en cours

Astreinte

VI – Création d'une antenne de Villeneuvois à vélo en Fumélois

VII – Délégation de signature pour une seconde carte bancaire de Villeneuvois à vélo

VIII – Point d'avancement de la randonnée familiale vers Auch et Lannemezan

IX – Abandon des randos vélo et culture en Villeneuvois

XI – Fête du vélo 2026

XII – Réponses aux sollicitations récentes

Atelier sécurité routière à Rogé, vendredi 29 mai (rémunéré)

Atelier de réparation à la journée de réduction des déchets, samedi 13 juin (rémunéré)

Encadrement d'une balade avec le Pays d'Art et d'Histoire, samedi 13 juin (déjà engagé)

Journée apprentissage de la mécanique à l'école ETRE de Monbalen, les 15, 16 ou 17 juillet (rémunéré)

I — Approbation du PV du précédent CA et de l'AG

Le Conseil d'Administration **approuve** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2026.

Le Conseil d'Administration **approuve** à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2026.

II — Calendrier des CA en 2026

Auparavant, les réunions de Conseil d'Administration avaient lieu les samedis après-midi. Avec l'arrivée de nouvelles personnes actives au sein du CA, il est souhaité de caler les réunions de CA en soirée.

Adrien suggère de définir une périodicité et une régularité des réunions de CA, par exemple les premiers mardis soirs des mois, une fois toutes les deux mois. Faustine fait remarquer qu'il n'apparaît pas utile de déterminer une périodicité si c'est pour déterminer des exceptions régulières. Pour Thierry se contenter de caler la date de la prochaine réunion de CA, en fin de CA, peut suffire.

Il est décidé de réunir la prochaine réunion du Conseil d'Administration le mardi 7 juillet, possiblement dans le futur local ?

III — Élection du bureau

Conformément aux statuts de l'association, un bureau, chargé de la vie courante et des opérations quotidiennes de l'association, doit être élu.

Pour la première fois, il est proposé d'avoir deux vice-présidences, pour des questions de représentation politique sur les enjeux liés au local. Émilie est désignée vice-présidente en charge de la politique foncière ; Éric Étienne a la première vice-présidence.£

Dans les statuts, en cas de vacance du Président, la Présidence sera confiée au 1^{er} vice-président, puis à défaut à la seconde vice-présidente.

Le Conseil d'Administration élit le bureau comme suit :

- **Président** : Adrien Chaud ;
- **1^{er} vice-président** : Éric Étienne ;
- **2^{ème} vice-présidente** : Émilie Falconnier ;
- **Secrétaire** : Faustine Lamard ;
- **Secrétaire adjoint** : Gaston Bosc ;
- **Trésorière** : Annick Marquet ;
- **Trésorier adjoint** : Francis Cazeils.

IV — Élaboration de commissions de travail

Afin d'améliorer la rapidité de prise de décisions, et de couvrir les actions de Villeneuvois à vélo, il est proposé de désigner des référents sur les différents programmes de l'association.

- **Référent aménagements** : Adrien Chaud ;
- **Référent antenne VéLot** : Faustine Lamard ;
- **Référents atelier de réparation** : Julien Lamard ;
- **Référents vélo-école** : Milhène Loiseau, Gaston Bosc et Francis Cazeils ;
- **Référent entreprise et établissements scolaires** : Éric Étienne, Faustine, Gaston, Chelo ;
- **Référent FUB / AF3V** : Adrien Chaud.

V — Délégations de signature

À la lumière de l'élection des vice-présidents, et des enjeux de politique foncière, il apparaît nécessaire d'attribuer une délégation de signature du Président vers les deux vice-présidents élus, pour les actes et conventions qui nécessiteraient une signature.

Vu les statuts,

Le Conseil d'Administration **approuve** la délégation de signature du Président à son 1^{er} Vice-Président, Éric ÉTIENNE, pour tous les actes et conventions relatifs aux partenariats entre Villeneuvois à vélo et les différents interlocuteurs publics.

Le Conseil d'Administration **approuve** la délégation de signature du Président à sa 2^{de} Vice-Présidente, Émilie FALCONNIER, pour tous les actes et conventions relatifs aux partenariats entre Villeneuvois à vélo et les différents interlocuteurs publics.

Les deux vice-présidents informeront préalablement le Président de la signature de ces actes et conventions. Les actes et conventions signées devront faire l'objet d'une information lors du Conseil d'Administration suivant.

V — Point sur le local

Dernières nouvelles des conditions de location par la CAGV

Aux dernières nouvelles, le local ferait l'objet d'une convention de mise à disposition (qui est une simple convention et non un bail) contre redevance de 180 euros par mois, soit 2 160 euros par an. Ces frais imposés par la CAGV doivent couvrir les frais de copropriété et la taxe foncière payés par la CAGV. Les élus ont en effet souhaité que cette mise à disposition n'emporte aucun frais de fonctionnement à la collectivité.

Cela met en exergue des problématiques de financement : le local va avoir un coût important pour les finances de l'association. Annick, trésorière, ne trouve pas cela tenable en l'état. Des rentrées d'argent seront possibles avec l'atelier, mais les coûts fixes de l'atelier vont très vite s'élever à plus de 3 000 euros par an (avec l'électricité, l'eau, l'assurance...).

Émilie a eu une formation, dans le cadre de son travail, sur l'accès au foncier pour les associations. Elle propose l'idée d'un Bail commercial/civil d'utilité sociale : un bail commercial ou civil, associé à une convention de remise de loyers contre objectifs. Pour Villeneuvois à vélo, cela permet d'avoir la sécurité d'un bail commercial ; pour la collectivité, cela permet de mettre des objectifs en face d'un bail. Émilie a commencé à suggérer l'idée. Le CA charge Émilie en tant que nouvelle vice-présidente en charge de la politique foncière de mener les négociations.

Actualités des travaux en cours

Les travaux du local ont débuté ! Adrien a visité le chantier début mai avec l'artisan, notamment pour s'accorder avec lui sur l'emplacement et la répartition des prises électriques ainsi que des points d'eau. Il y a quatre étapes : faux plafond ignifugé, réfection du mur, remise aux normes électriques et reconstruction de la salle d'eau. Demande de la copropriété de ne pas stocker de batterie de vélo à assistance électrique, par peur d'un incendie.

Astreinte

Devra se poser la question d'une astreinte en cas de problème sur le local. Adèle et Chelo se proposent de garder un exemplaire des clés, elles pourront y aller en cas de problème.

VI — Création d'une antenne de Villeneuvois à vélo en Fumélois

Lors de l'Assemblée Générale a été annoncée la création d'une nouvelle antenne de Villeneuvois à vélo en Fumélois. Portée par Gilles Pichon et Philippe Swiatkowski, cette nouvelle antenne a pour vocation de couvrir le territoire du Fumélois (sans que l'aire géographique ne soit explicitement déterminée). Gilles et Philippe souhaitent pour l'heure débiter avec un atelier de réparation. L'antenne pourrait d'ailleurs assez rapidement bénéficier d'un local par la mairie de Monsempron-Libos !

Cette nouvelle antenne posera à terme des questions très pratiques, si elle vient à se développer grandement.

Le règlement intérieur de l'association, approuvé par l'Assemblée Générale du 26 mai 2023, évoque :

« Article VIII — LES ANTENNES

Dans le cadre du développement de l'association, des antennes locales de Villeneuvois à vélo peuvent être constituées pour fédérer des adhérents sur un territoire donné. La constitution d'une antenne est soumise à approbation par le Conseil d'Administration.

Un référent d'antenne doit être nommé par les membres de l'antenne, qui signe la charte des antennes locales et réfère des actions de l'antenne auprès du Conseil d'Administration.

Les antennes locales de Villeneuvois à vélo représentent et engagent l'action de Villeneuvois à vélo sur leur territoire : elles ne peuvent mener une politique ou des actions en contradiction avec la politique de l'association ou les décisions du Conseil d'Administration.

Les antennes s'organisent librement dans leur fonctionnement (nombre de membres, rencontres...). Elles peuvent mener des actions sur leur territoire. Un budget spécifique peut être alloué à leurs actions, approuvé chaque année par le Conseil d'Administration. »

Le Président rappelle les modalités administratives et financières d'une antenne locale. Administrativement parlant, les adhérents seraient membres de Villeneuvois à vélo, que l'on rattacherait par leur proximité géographique à l'antenne locale. Tous les membres recevront les mails de Villeneuvois à vélo, et l'antenne locale pourra également envoyer des courriels depuis la plateforme Garradin / Paheko. Il n'y aurait officiellement qu'une seule Assemblée Générale, celle à Villeneuve-sur-Lot ; mais cela n'empêche pas l'antenne locale de faire une pseudo-assemblée générale de l'antenne, sans conséquence juridique sur l'association. Les comptes de l'antenne **seront séparés** de l'antenne villeneuvoise à travers la mise en place d'une comptabilité analytique. Villeneuvois à vélo continuera de présenter à son assemblée générale les comptes totaux, mais il sera possible de produire des comptes spécifiques à l'antenne Lot & Tolzac, pour le besoin de demandes de subventions notamment.

Vu la demande de création d'une antenne locale sur le territoire du Fumélois,

Vu les statuts de l'association,

Considérant que cette antenne rentre pleinement dans l'objet de l'association de défendre et promouvoir l'usage du vélo au quotidien dans le Pays de la Vallée du Lot,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**6 personnes**) :

- approuve la création d'une antenne locale, dénommée « Petite reine fuméloise », sur le territoire du Fumélois, au sein de la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot ;
- propose de désigner Gilles PICHON et Philippe SWIATKOWSKI référents de l'antenne auprès du Conseil d'Administration ;
- délègue 150 € du budget de l'association à l'antenne Petite reine, pour l'année 2026.

VII — Délégation de signature pour une seconde carte bancaire de Villeneuve à vélo

Contrairement à l'antenne VéLot, dont le référent était Florentin, ex-vice-président ce qui facilitait les relations, l'antenne Petite reine fuméloise va être assez autonome dans ses actions. Si l'antenne dispose d'un local assez rapidement, se posera la question des flux financiers et de la trésorerie nécessaire. Qui dit local dit de nombreuses entrées et sorties d'argent... et les difficultés de suivre les flux derrière.

Notre logiciel de comptabilité permet d'avoir une comptabilité analytique, ce qui est déjà en place pour l'antenne VéLot. Mais sa prise en main n'est pas la plus aisée...

Enfin, se pose la question de la trésorerie de l'antenne. Pour éviter que les bénévoles aient à avancer l'argent à chaque fois, il est proposé de déléguer une seconde carte bancaire à l'antenne. Annick s'est vu confirmer par notre banque que cela est possible, sans frais.

Des membres du CA restent dubitatifs sur cela. Cela emporte plus de risque que nécessaire : les membres de l'antenne ne seront pas au courant de la trésorerie sur le compte bancaire, et on risque de perdre trace des flux financiers.

L'antenne VéLot fait elle à partir d'une caisse d'espèces, qui est remplie avec les adhésions et qui sert à payer les frais quotidiens. Tout est rentré en comptabilité mais finalement il n'y a pas besoin de carte bancaire. Cela pourrait également le cas de l'antenne Petite reine fuméloise.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas donner suite à cette délibération.

VIII — Point d'avancement de la randonnée familiale vers Auch et Lannemezan

Est fait un point d'étape sur la randonnée familiale vers Auch et Lannemezan. Les inscriptions sont désormais ouvertes.

IX — Abandon des randos vélo et culture en Villeneuve

Comme évoqué à l'Assemblée Générale, l'association est contrainte de se désolidariser des randonnées vélo et culture en Villeneuve.

Pour rappel, le contexte est le suivant : de part leur fréquence, les randonnées vélo et culture en Villeneuve font rentrer l'association dans la catégorie « association sportive », qui doit alors se soumettre aux [dispositions du Code du sport](#) : assurance sportive, obligation de proposer une assurance personnelle optionnelle pour les adhérents qui le souhaitent, respect des consignes de la FFCT, etc. Clairement ces dispositions sont faites pour un usage sportif du vélo, que ne sont pas les randos vélo et culture, mais l'association ne respecte pas alors la loi.

Alors que nous avons vu que la MAIF pouvait proposer des forfaits assurance sportive par jour, contactée la MAIF n'a pas souhaité proposer ceci, et s'est contentée de nous ranger dans la case « asso sportive », faisant alors passer l'assurance d'une centaine d'euros à 1 116,46 € par an pour 50 adhérents. La MAIF a également refusé de diviser les adhésions en deux sous-groupes. Cette multiplication par 10 du coût de l'assurance n'est pas tenable pour l'association. De plus, les autres obligations susnommées sont disproportionnées par rapport aux activités totales de l'association.

Nous faisons donc le choix d'officiallement abandonner les randos vélo et culture en Villeneuve, qui pourront toujours se dérouler, en autonomie mais sans responsabilité de Villeneuve à vélo. Les personnes participant aux randos vélo et culture devront être munies de leur assurance responsabilité civile personnelle.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, acte la dissociation des randos vélo et culture en Villeneuvois des actions de l'association Villeneuvois à vélo.

XI — Fête du vélo 2026

Point d'information sur le programme.

XII — Réponses aux sollicitations récentes

Plusieurs prestations rémunérées interrogent quant à la faisabilité de leur maintien.

Atelier sécurité routière à Rogé, vendredi 29 mai (rémunéré)

Il nous est demandé de participer, comme il y a deux ans, à une journée de Savoir Rouler À Vélo au château de Rogé, vendredi 29 mai. La prestation consiste en des cours de 30-40 minutes à des élèves, huit classes dans la journée, venant d'écoles du Lédat, de Saint-Antoine-de-Ficalba, etc. La prestation serait rémunérée (comme il y a deux ans). Seulement, elle réclame un investissement et une certaine préparation : clairement, on ne peut pas improviser des cours devant les élèves !

Cela pose la question à plus long terme de la réalisation de supports prêt-à-l'emploi pour les actions sécurité routière de l'association. Vélocité en Agenais tient des ateliers de ce type une fois par mois au marché du Pin avec un certain succès.

Malheureusement, autour de la table il n'apparaît pas possible de trouver suffisamment de bénévoles pour pouvoir tenir ces ateliers sur toute la journée.

Atelier de réparation à la journée de réduction des déchets, samedi 13 juin (rémunéré)

Nous sommes sollicités par le service environnement de la CAGV pour tenir un atelier de réparation/contrôle technique des vélos, semblable à ce que nous avons fait pour la Fête de la voie verte à Sainte-Livrade, à l'occasion d'une journée de sensibilisation à la réduction des déchets, le samedi 13 juin. La prestation est rémunérée toute la journée.

Attention, cela est simultanément à l'AG de la FUB (Adrien y sera) et à la balade avec le Pays d'Art et d'Histoire (l'après-midi). Mais on ne peut que difficilement dire non à une telle prestation, au parc François Mitterrand, permettant de faire connaître l'association dans un si beau cadre !

Après tour de table, Thierry, Gaston, Faustine, Chelo (l'après-midi), Alexis pourront aider à cette journée.

Encadrement d'une balade avec le Pays d'Art et d'Histoire, samedi 13 juin (déjà engagé)

Comme convenu avec le Pays d'Art et d'Histoire, nous les aidons à encadrer une balade à vélo au fil du Lot le samedi 13 juin, RDV 14 h 30 au musée de Gajac. Le parcours dure 3 h, de Villeneuve à Casseneuve par la voie verte, et retour par la rive gauche du Lot.

Peut-être que Philippe, Benoît et les membres des randos vélo et culture pourraient aider à l'encadrement.

Journée apprentissage de la mécanique à l'école ETRE de Monbalen, les 15, 16 ou 17 juillet (rémunéré)

Nous sommes sollicités par la Maison Forte qui souhaite tenir, lors de sa prochaine session de l'école ETRE (École de la Transition Écologique) début juillet, une journée d'initiation à la mécanique vélo, pour former les apprentis à la mécanique et peut-être susciter des vocations parmi les jeunes adultes formés. La prestation serait également rémunérée. Seulement, elle tombe pile durant la semaine de notre randonnée familiale en vallée de la Baïse. Julien sera également en vacances durant cette semaine.

Gaston peut aider, à condition d'être à plusieurs. Il se prépositionne sur le lundi. Voir avec Eddy ou avec des amis de l'atelier de Vélocité en Agenais, si on se partage la prestation.

La réunion se termine à 21 h 28.

Prochain CA : mardi 7 juillet 19 h, dans le futur local ?

Le président,
Adrien CHAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Adrien' followed by a stylized surname.

La secrétaire,
Faustine LAMARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Faustine' followed by a stylized surname.